

[ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020]

CONVOCATION DES ÉLECTEURS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES AURONT LIEU LE DIMANCHE 15 MARS 2020 POUR LE PREMIER TOUR. LE SECOND TOUR AURA LIEU, LE CAS ÉCHÉANT, LE DIMANCHE 22 MARS 2020. LES ÉLECTEURS DES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS SONT ÉGALEMENT CONVOQUÉS AUX MÊMES DATES POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

CES DATES ONT ÉTÉ RETENUES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL QUI IMPOSENT QUE CES ÉLECTIONS SOIENT ORGANISÉES AU MOIS DE MARS (ARTICLE L. 227) ET EN TENANT COMPTE DU CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES.

► INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

LES DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES EN VUE DE PARTICIPER AUX SCRUTINS DEVRONT ÊTRE DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE VENDREDI 7 FÉVRIER 2020. LES RESSORTISSANTS D'UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE PEUVENT VOTER ET SONT ÉLIGIBLES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES, À CONDITION D'ÊTRE INSCRITS SUR LES LISTES COMPLÉMENTAIRES POUR CES ÉLECTIONS, AVANT CETTE MÊME DATE.

LA PÉRIODE DE PRISE DE CANDIDATURES SERA FIXÉE LOCALEMENT PAR LE PRÉFET. ELLE S'ACHÈVERA POUR TOUS LES CANDIDATS LE JEUDI 27 FÉVRIER 2020.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉTAT DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE À L'ADRESSE [HTTP://BIT.LY/2KOHIFf](http://bit.ly/2KOHIFf)

